

Le gouvernement devrait accroître les ressources affectées à l'étude des pratiques américaines en matière de subventions.

La controverse qui entoure les négociations prévues par l'ALÉ tient en partie au fait que le public connaît mal la portée du mandat des négociateurs et ne sait pas au juste ce qui sera négocié. Comme les négociations relatives aux subventions remettront en cause les limites qu'il convient de mettre à l'action gouvernementale et visent précisément à déterminer jusqu'où le gouvernement peut intervenir sur le marché, il y aurait lieu de consulter davantage le public que ce n'a été le cas avant et pendant les négociations sur le libre-échange.

Il faudrait encourager le débat public sur l'établissement des mandats de négociation, au Parlement ou par le biais d'audiences publiques, de même qu'auprès des organismes consultatifs représentant l'industrie et des gouvernements provinciaux, et ce, avant le début des négociations officielles avec les États-Unis.

4. Politique commerciale générale

Grâce à des consultations, de même qu'à l'analyse suivie de la structure économique en cause, le gouvernement canadien sera non seulement en mesure d'aborder les questions touchant les échanges avec les États-Unis et l'ALÉ, mais il sera mieux placé pour décider de notre politique commerciale et industrielle en général. Il disposera en effet des renseignements nécessaires pour juger de ce qu'il lui appartient de faire pour faciliter l'adaptation et la restructuration, de façon que le Canada et les Canadiens soient en meilleure position pour relever les défis des prochaines années. [section 7.0]